



GDRNE

Plateforme des organisations de la société civile pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement (GDRNE)

Déclaration de la Société Civile Centrafricaine membre de la Plateforme pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement sur la Relance du Processus APV/FLEGT en République centrafricaine

Le 21 décembre 2010, le gouvernement de la République centrafricaine (RCA) et l'Union européenne (UE) paraphaient un Accord de Partenariat Volontaire sur l'Application de la Législation Forestière, la Gouvernance et les Echanges Commerciaux (APV/FLEGT) afin de lutter contre l'exploitation illégale de bois. L'APV a pour objectif l'amélioration de la gouvernance forestière, la contribution à la croissance économique et la lutte contre la pauvreté.

En signant l'APV FLEGT le 28 novembre 2011, le gouvernement centrafricain a pris l'engagement de mettre en place un dispositif fiable destiné à assurer que le bois exploité sur le territoire national et exporté sera issu de source légale à partir du 1er janvier 2014. Malheureusement à la suite des crises militaro-politiques que le pays a connues, la mise en œuvre effective de cet accord est devenue difficile, ce qui a conduit à la suspension unilatérale de la convention de financement avec la partie européenne.

Le 28 et 29 septembre 2021, les organisations et associations membres de la Plateforme Gestion

Durable des Ressources Naturelles (GDRNE) se sont réunies en atelier avec l'appui financier de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le cadre du projet « d'appui à la mise en œuvre de l'APV/FLEGT ». L'atelier avait pour objectif de contribuer à l'amélioration de la gouvernance forestière à travers la représentativité et la participation efficace et efficiente de la société civile et des communautés locales et autochtones dans les structures de mise en œuvre de l'APV/FLEGT en RCA en prélude à la reprise imminente du processus et faire des propositions concrètes en vue de proposer un avenant au protocole de mise en œuvre de l'observation indépendante mandatée des forêts.

A l'issue de cet atelier, la société civile à travers la plateforme GDRNE a constaté et a relevé certains signaux quant à la reprise imminente du processus de mise en œuvre de l'APV/FLEGT nonobstant les difficultés qui l'ont entravé durant la suspension unilatérale de la convention de financement de la partie européenne lors de la crise militaro-politique de 2013.

Les faits suivants ont été constatés :

- La levée de la suspension de la convention de financement par la partie européenne ;
- Les multiples rencontres et prises de contact entre les différentes parties prenantes centrafricaines et la nouvelle Chargée de programme des ressources naturelles de la Délégation de l'Union européenne ;
- L'officialisation de la mise en œuvre prochaine du projet « *d'appui à la mise en œuvre de l'APV/FLEGT* » avec le choix prochain du Coordonnateur principal en charge dudit projet ;
- Les discussions et les échanges sur l'organisation dans les prochains jours des assises des instances de mise en œuvre de l'APV/FLEGT notamment le Comité Conjoint de Mise en Œuvre (CCMO) et le Comité National de Mise en Œuvre et de Suivi (CNMOS) ;
- L'appui par la FAO à travers le projet « *d'appui à la mise en œuvre de l'APV/FLEGT* » à l'organisation de l'atelier de la société civile notamment celui de la GDRNE.

Tout ceci laisse présager des bons augures pour la reprise effective prochaine de ce processus qui a contribué à l'amélioration de la gouvernance forestière en République centrafricaine.

Cependant des inquiétudes se sont manifestées relatives aux informations concernant l'intention de la Commission européenne de mettre fin aux APV/FLEGT. En effet, la Commission a présenté il y a six mois les résultats préliminaires du bilan de santé du plan d'action FLEGT et du règlement bois de l'UE (RBUE) afin d'évaluer si ces outils phares de l'UE pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts est toujours « adapté à son objectif ». Les ONG et les parties prenantes des pays partenaires ne savent toujours pas à quoi s'attendre concernant l'avenir du plan d'action FLEGT. Et si cela s'avère le cas, la voie d'une discussion bilatérale doit être privilégiée entre les Etats signataires et l'UE.

Néanmoins davantage d'efforts doivent être consentis pour combler les lacunes du processus APV constatées par différents acteurs et parties prenantes entre autres :

- Faible compréhension non seulement des autorités locales et administratives, mais aussi des communautés locales et autochtones et du secteur privé du processus APV/FLEGT ;
- Demander à la Primature d'instruire le ministère des Eaux et Forêts de lever la suspension de la contrepartie nationale sur financement du

Fonds de Développement Forestier (FDF) afin de prouver l'engagement de la RCA dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT ;

- Appuyer l'organisation des ateliers de relecture de la feuille de route pour la mise en œuvre de l'APV ;
- Stimuler l'implication du secteur privé à s'impliquer dans l'APV ;
- Renforcer le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des entreprises forestières à travers l'observation indépendante (OI) de la société civile ;
- Mettre en synergie les différents processus (APV/FLEGT, Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière (REDD+), Initiative pour la Forêt de l'Afrique centrale (CAFI), contributions déterminées au niveau national) ;
- Incohérence des lois et des politiques sectorielles ayant un impact sur les forêts et l'environnement, corruption et impunité rampantes, et non- respect des droits des communautés locales et autochtones.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous organisations de la société civile centrafricaine membres de la GDRNE réunies en « *atelier d'échange sur la participation et l'implication de la société civile et des communautés locales et autochtones dans la relance du processus APV/RCA en RCA* » du 28 au 29 septembre 2021 dans la salle de conférence du Complexe sportive Barthélemy Boganda à Bangui, recommandons ce qui suit:

Au Gouvernement :

Sur la mise en œuvre de l'APV/FLEGT et la gouvernance du secteur forestier :

- Demander à la Primature d'instruire le ministère des Eaux et Forêts de lever la suspension de la contrepartie nationale sur financement du Fonds de Développement Forestier (FDF) afin de prouver l'engagement de la RCA dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT ;
- Trouver un mécanisme de la prise en charge de la participation des représentants des communautés locales et autochtones dans les instances de mise en œuvre de l'APV/FLEGT ;
- Appuyer et soutenir la société civile notamment la GDRNE pour son implication et la prise en compte de ses contributions dans le processus d'élaboration du système de vérification de la Légalité ;
- Chercher des financements pour l'organisation des ateliers préparatoires de relecture de la feuille de route de mise en œuvre de l'APV ;
- Mettre tout en œuvre pour entamer le processus de révision du Code forestier de 2008 afin de le mettre en conformité avec les évolutions en cours notamment réviser le cadre légal et réglementaire d'attribution des forêts communautaires en conformité avec la nouvelle politique forestière de la RCA ;
- Revenir sur l'Arrêté N° 33/MEFCP/DIRCAB/19 du 07 Novembre 2019 annulant l'Arrêté d'attribution de forêt communautaire de Lomba ;
- Revoir la réglementation et fixer par Décret l'attribution des forêts communautaires en RCA ;
- Renforcer le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des entreprises forestières à travers l'OI menée par la société civile.

A l'Union européenne :

- Maintenir le plan d'action FLEGT et les APV/FLEGT et de tout mettre en œuvre pour son amélioration et veillant à ce que les communautés locales et autochtones puissent participer et contribuer davantage et améliorer leurs moyens de subsistances et leurs droits fonciers y compris à travers un soutien à la foresterie communautaire ;
- Soutenir la société civile dans son plaidoyer pour être dûment consultée et impliquée lors d'élaboration et de la mise en œuvre des partenariats forestiers ;
- Financer les organisations de la société civile afin de les soutenir dans le processus de révision des régimes fonciers ;
- Soutenir et veiller à renforcer les synergies entre les processus forestiers, fonciers et climatiques ;
- Encourager les approches multipartites pour accroître la transparence, promouvoir l'inclusion du genre dans la gouvernance foncière et forestière et appuyer des initiatives de lutte contre l'exploitation illégale, la déforestation et l'accaparement des terres ;
- Soutenir et promouvoir l'observation indépendante des activités forestières afin de lutter contre la corruption et l'impunité dans les secteurs forestier, minier et foncier.

A la société civile :

- Se mobiliser pour un plaidoyer auprès de la Commission européenne afin de maintenir le processus APV/FLEGT pour continuer à soutenir l'amélioration de la gouvernance forestière avec les pays signataires et aussi participer activement à toutes les initiatives sous régionales, régionales et internationales allant dans ce sens ;
- Faire un plaidoyer pour demander à l'Union européenne de commanditer une évaluation indépendante sur la mise en œuvre de l'APV/FLEGT en RCA ;
- Définir un plan et un programme de sensibilisation, d'information et de renforcement des capacités des communautés locales et autochtones qui sont exclues du processus de mise en œuvre de l'APV/FLEGT en RCA.

Fait à Bangui, le 29 septembre 2021

Ont signé les organisations et associations membres de la GDRNE suivantes :

| Action Verte | CRAD | Maman Gbazabangui |
|-------------------|----------------------|-------------------|
| ACPES | Dorcas Espérance | MEFP |
| ALDU | FFD | MPE |
| ALIEDEV | FDD | MERLIN |
| Amis de la Nature | FEV | OCDN |
| ADEPAC | FRAD | OCNE |
| AGIR | GAERBB | OGRNE |
| ASPE | GEN-RCA | OAPIL |
| AVUDEC | I3D | OPECA |
| Bata Gbako | JPEC | OVDESCA |
| CADD | JVE | PROPHIAROMA |
| CDSEE | Kodè ti kwa | RJDDE |
| CIEDD | Le Regard des femmes | REPALCA |
| CA-PFNL | Dynamiques | Wa Fango Kodè. |

Appui technique : Fern

Ce document a été réalisé avec l'appui financier du bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth du gouvernement Britannique, de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Les opinions exprimées ne reflètent que celles des auteurs du document.



Foreign, Commonwealth
& Development Office



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations